



AGRI-POLE



1246 Rte de Farrou
ZA de Calmont
ZA les Combes

12200 VILLEFRANCHE de RG
12450 CALMONT
12310 LAISSAC

05.65.81.17.19
05.65.70.25.31
05.65.70.71.17

1181 Av. G. Pompidou
570 Allée du Cap
Rte de Figeac

12400 ST AFFRIQUE
46090 LE MONTAT
46500 GRAMAT

05.65.49.04.98
05.65.36.05.48
05.65.33.41.30

SAS au de Capital 1 180 036,00 €-APE : 4661Z – RCS RODEZ 316 473 305 – N° TVA FR 29 316 473 305
IBAN : FR76 1780 7006 1201 2210 4129 521 BIC : CCBPFRPPTLS

FACTURE

BOIS DE MANADE
LE MONTAT

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
28/02/2024	798264	1	0035506

Référence	Désignation	Qte	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
MIZFR002566	Servi par : MATHIEU FERMY LE MONTAT					
	Dépôt : 06 LE MONTAT Bon de livraison N° : 487149 Du 28/02/2024					
	RACCORD UM 12/08X13 CO L NU	1	4,34		4,34	4,34

RETROUVEZ SUR NOTRE SITE INTERNET
www.agri-pole.com
NOS PROMOTIONS PIECES / SAV
ET TOUTES NOS OCCASIONS...

AUCUNE PIECE NE SERA REPRISE NI ECHANGE
APRES 8 JOURS DE DELAI DE LIVRAISON
LES PIECES COMMANDEES SPECIALEMENT NE SERONT PAS REPRISES

CONDITIONS DE VENTE : Les ventes de pièces au détail sont payables au comptant. Tout retour doit être fait dans les huit jours. Les pièces commandées spécialement ne seront pas reprises. En cas de règlement par voie de contentieux, les frais de recouvrement sont à la charge de l'acheteur. En cas de litig le Tribunal de Rodez sera seul compétent.

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE : Nos marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. (Loi 85-98 du 25/01/85)

CONDITIONS DE REGLEMENT : (Loi 92-1442)
Pas d'escompte pour règlement anticipé
Pénalités de retard : 1,5 fois le taux légal.

TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
2	20,00	4,34	0,87
EUROS		4,34	0,87

Règlement : COMPTANT ESPECES 5,21 €

Montant TTC
5,21 €